Article 1 : Objet du concours

L'Espace de Vie Sociale de l'association Grandir Ensemble a décidé d'organiser un concours pour la création de son logo.

Ce logo devra symboliser l'identité de l'Espace de vie sociale, ses valeurs et sera utilisé, tel quel ou retravaillé, sur l'ensemble des outils de communication (signalétique, entête courrier, documents officiels, site internet, réseaux sociaux...).

Article 2 : Participation au concours

Toute personne de 12 ans et plus, adhérente ou non à l'association et résident sur le bassin de vie Piennois et/ ou la Communauté de commune Cœur du Pays Haut peut participer au concours.

Article 3: Jury

Le jury sera constitué des membres du comité de pilotage et d'au moins 2 membres du bureau de l'association

Article 4: Prix

Le gagnant bénéficiera d'une gratuité lors d'une sortie familiale organisé pendant l'été par l'Espace de vie sociale.

Article 5 : Dates du concours

Les logos sont à envoyer *avant le 31 mars 2022* à l'adresse mail suivante : <u>evs@alpj-grandirensemble.fr</u> ou à déposer dans les locaux de l' EVS au 3 bis avenue Joliot curie 54490 PIENNES

Le jury choisira le logo dans la semaine du 4 au 8 avril 2022.

Article 6 : Cahier des charges – Aspect créatif et technique du logo

- Aspect créatif du logo :

Le logo proposé devra être facilement identifiable et représentatif de l'activité et des valeurs de l'EVS (lien intergénérationnel, inter associatif, lien social, animation familiale, parentalité...)

Quelle que soit la technique de réalisation (dessin, peinture, collage, infographie...) et sa forme (carré, rond, rectangle, indéfini), le logo devra impérativement faire apparaître le nom Espace de Vie Sociale, avec ou sans dessin, photo, image, etc.

A noter : En cas d'utilisation d'éléments graphiques (police, photo, image, ...) récupérés et non créés, ceux-ci devront être impérativement libre de droit.

Il devra être adapté à une utilisation en grand comme en petit format, en couleur comme en noir & blanc.

- Aspect technique:

Chaque personne remettra sa proposition de logo sur une feuille au format A4, en précisant au dos le nom, directement à l'Espace de vie sociale ou sous format numérique envoyé par mail à l'adresse : : evs@alpj-grandirensemble.fr

Si une personne remet plusieurs propositions, chaque logo devra être présenté sur une feuille A4.

Article 7 : Droits d'auteur et propriété intellectuelle

Le gagnant s'engage à céder totalement et à titre gracieux leur droit d'auteur à L'Association Grandir Ensemble, à savoir : les droits de reproduction, de représentation, d'adaptation, de modification, d'utilisation sur tous les supports de communication.

Le logo retenu par le jury deviendra la propriété pleine, entière et exclusive de L'Association Grandir Ensemble qui se réserve le droit de l'utiliser, de le modifier et de le reproduire sur tout média en France métropolitaine sans limitation de durée et sans que cette utilisation puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que le remise du prix gagné.

Article 8 : Renseignements

Les renseignements sur ce concours peuvent être obtenus auprès de la coordinatrice de l'EVS ou par mail :

Article 9 : Acceptation du présent règlement

La participation au présent concours implique l'acceptation du présent règlement sans possibilité de réclamation. Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les dispositions.